

Forêt, territoire et société

Par Anne-Catherine LOISIER

Sénatrice de la Côte d'Or

La forêt française est d'intérêt général comme l'indique le code forestier. Ses atouts sont multiples qu'il s'agisse de contribuer à la neutralité carbone, de développer une économie circulaire et des emplois non délocalisables, d'assurer une ressource pour la biodiversité, pour les usages du bois comme matériau ou comme source d'énergie, de favoriser les loisirs et le tourisme vert.

Elle est confrontée à des menaces : incendies et sécheresses, scolytes, gibier, sous-investissement dans son renouvellement ou pratiques inappropriées pour sa résilience. Y répondre passe par la mobilisation de financements, une gouvernance adaptée incluant les collectivités locales mais également une coopération internationale. Un sommet pour l'avenir de la forêt devrait permettre une meilleure prise de conscience des enjeux de long terme dont elle est porteuse.

Construire l'avenir de la forêt française, un défi de multifonctionnalité

La forêt française est d'une exceptionnelle richesse et diversité. De ce fait elle constitue une ressource et la solution a beaucoup d'enjeux sociétaux actuels (énergie, matériau, captation et stockage de carbone, paysage, filtration de l'eau, espace de ressourcement et de loisirs...).

Elle fait cependant face à de nombreux défis, des changements climatiques aux tensions sur les usages.

Des enjeux sociétaux primordiaux

Pour atteindre les objectifs de neutralité carbone pour 2050, préserver sa production nationale, l'économie circulaire qui y est liée et les 440 000 emplois non délocalisables qui irriguent les territoires ruraux, la France doit adapter dès à présent sa forêt au changement climatique en y consacrant les investissements nécessaires.

Il serait vertueux de mobiliser la commande publique et de favoriser les investissements privés qui utilisent du bois, matériau renouvelable qui séquestre le carbone et se substitue à d'autres matériaux ayant une empreinte carbone plus préjudiciable.

Les sujets forestiers sont d'intérêt général pour notre pays. L'appétence grandissante de la société civile impose de privilégier la pédagogie, afin qu'une vision partagée se dégage autour de la forêt et de sa durabilité dans la lutte contre le changement climatique. Il est indispensable de renforcer les connaissances sur l'écosystème vertueux de la filière bois et parallèlement de revoir la réglementation sur les pratiques sylvicoles « irritantes » (dont les coupes rases). Pour développer cette meilleure connaissance des réalités, les com-

munes forestières proposent notamment de mettre en place des « Aires forestières éducatives » autour des établissements scolaires.

Reconnaissance des services écosystémiques : valoriser l'ensemble des bénéfices de la forêt

Au-delà de sa valeur économique, la forêt fournit une multitude de services écosystémiques essentiels à la société, tels que la régulation du climat, la filtration de l'eau, la protection des sols et la préservation de la biodiversité. Il est important de reconnaître et de valoriser ces services écosystémiques et pour cela de sensibiliser davantage le public au rôle et à l'importance de la gestion forestière.

La rémunération des services écosystémiques ou paiements pour services environnementaux (PSE) est aujourd'hui un mécanisme à développer pour compenser les propriétaires forestiers des services rendus par leurs forêts.

Je pense à la séquestration du carbone, la régulation hydrologique, la préservation de la biodiversité, l'entretien d'espaces de ressourcement... Cette approche permettra non seulement de reconnaître la valeur des forêts au-delà de leur seule valeur marchande, mais aussi d'inciter les propriétaires à améliorer encore leurs pratiques de gestion durable.

Financer l'adaptation aux changements climatiques et l'innovation dans la filière

Parce que les évolutions y sont, la plupart du temps, lentes, « la forêt perd toujours les arbitrages budgés-

taires » avait constaté le ministre de l'Agriculture Edgar Pisani en 1964.

Depuis cinquante ans cette affirmation n'a pas été beaucoup démentie... Sauf très récemment avec l'annonce de 150 millions d'euros pour le reboisement. Mais encore faudrait-il que ces financements parviennent réellement sur le terrain avec des pratiques sylvicoles qui assurent le succès des plantations.

En 2000, la politique forestière a perdu un de ses principaux outils avec la suppression du Fonds Forestier National. Créé en 1946, ce fonds a dynamisé la sylviculture française, permettant des plantations de plus de 2 millions d'hectares, des aménagements de routes et pistes forestières, des équipements de défense contre l'incendie.

Ce compte spécial du Trésor, alimenté par une taxe à hauteur de 100 millions d'euros par an, a encouragé le développement des pépinières et la modernisation des scieries.

Les générations de peuplements qui arrivent aujourd'hui à maturité sont largement issues de cette période faste pour la forêt française. Grâce à ces investissements stratégiques, la France est devenue le quatrième pays forestier européen, riche de massifs diversifiés et d'arbres de grande qualité, produisant du bois d'œuvre à haute valeur ajoutée, utilisé pour la construction, la tonnellerie...

La filière s'est consolidée pour atteindre aujourd'hui 440 000 emplois, répartis sur tout le territoire.

La forêt et la filière ont longtemps « survécu » sur ces acquis, délaissées et sous-financées.

De ce fait, elles ont vieilli et sont devenues plus vulnérables aux changements climatiques comme à la concurrence venue d'Europe et d'ailleurs.

Manque d'investissements et désindustrialisation ont creusé le déficit de la balance commerciale de la filière, tandis que les attaques de parasites et les sécheresses à répétitions venaient fragiliser de plus en plus de massifs forestiers.

À cela il faut désormais ajouter l'abondance de gibiers qui causent des dégâts croissants, s'attaquant aux jeunes plants comme à la régénération naturelle.

La forêt est « au pied du mur ».

Les pouvoirs publics tentent à présent de relancer à la fois les reboisements et les usages du bois. Le défi est de taille car nous plantons que 70 millions d'arbres par an – il faudrait multiplier ce chiffre par cinq pour rattraper notre retard – quand l'Allemagne en plante 300 millions et la Pologne 1 milliard. Tout récemment, l'Australie s'est également fixée l'objectif de planter 1 milliard d'arbres. La Chine, qui a consommé une grande partie de ses forêts et importe massivement du bois, replante massivement.

L'exercice ne va toutefois pas de soi et nécessite une expertise pour le choix des essences les mieux adaptées aux changements climatiques. Ces dernières années, tout s'est accéléré.

Les dépérissements liés à plusieurs années de sécheresse cumulées et aux attaques parasitaires plus fréquentes, frappent de plus en plus de massifs forestiers.

Les crises successives des scolytes et autres insectes ravageurs n'en finissent pas de préoccuper les forestiers privés et publics.

Elles se traduisent par des mises sur le marché de volumes supplémentaires de bois (7 millions de m³ d'épicéas dans le Grand Est lors de la première vague de scolytes et aujourd'hui des millions de m³ de hêtres en sursis).

Les conséquences sont doubles : pertes des stocks sur pieds et donc des puits de carbone, mais aussi chute des cours par surabondance sur les marchés.

Les possibilités pour l'État de compenser les pertes occasionnées par ces crises sanitaires sont strictement limitées par la réglementation européenne qui n'autorise les soutiens qu'en cas de calamité naturelle. Dans ce contexte, le Gouvernement a proposé différents types d'aides allant du transport des bois scolytés pour évacuer les bois devenus dangereux en forêts, au reboisement des parcelles sinistrées. Ce combat perdure car année après années de nouvelles parcelles dépérissent.

Les dégâts de gibier sont également un sujet de préoccupation. En forte croissance, ils sont intégralement à la charge du propriétaire car contrairement aux dégâts causés à l'agriculture, ils ne sont pas indemnisés.

Les populations de chevreuils et cervidés, mangent ou se frottent sur les jeunes plants, anéantissant les efforts coûteux de replantation. L'une des solutions consiste alors à protéger les jeunes arbres avec des équipements spécifiques. On estime que près de 60 millions d'euros sur les 150 du Plan de relance sont consacrés aux protections des jeunes plants.

Pour garantir la santé et la durabilité de nos forêts, il faut également le regard avisé du forestier qui choisira l'essence la plus résiliente, développant une meilleure résistance aux sécheresses et aux incendies.

Ce choix est fonction de nombreux paramètres et dépend de la « station », c'est à dire de la localisation de la parcelle, de l'hydrométrie, de l'altitude, de l'orientation, du sol... les risques se multiplient ces dernières années, rendant le travail du forestier encore plus complexe.

Adapter la gouvernance des forêts

Il est aujourd'hui essentiel de changer les méthodes et notamment de s'engager dans une stratégie globale de décroisement entre forêt publique et privée pour mutualiser les compétences et les outils à l'échelle des massifs.

Cette tendance se développe ces dernières années sans pour autant aller jusqu'à fédérer les acteurs autour d'un seul et unique opérateur.

Mais les bouleversements que connaît la forêt depuis quelques années et pour quelques décennies encore, sont de nature à transformer sa gouvernance et son administration pour plus de réactivité et une meilleure maîtrise des coûts et des investissements dans les massifs.

Il n'y a désormais plus d'atermoiements possibles : il nous faut sauver la multifonctionnalité et nos écosystèmes forestiers vertueux qui créent des ressources, de l'emploi, de la biodiversité et des espaces de ressourcement.

Les stratégies forestières sont désormais en perpétuelle adaptation à l'échelle des territoires (Plan régional forêt-Bois, Schéma Régional de Gestion Sylvicole – SRGS...) mais il devient également essentiel de synchroniser les différentes politiques publiques afin d'éviter des injonctions contradictoires.

Pour gérer la crise des scolytes, des cellules de crise régionales sont d'ores et déjà actives, avec la participation du ministère de l'Agriculture. Plus globalement, dans le cadre des réflexions préalables à la loi 3DS, il est proposé de transférer une compétence réglementaire en matière de forêt aux Régions (notamment les plus forestières). Il manque un échelon national : l'État n'a pas répondu aux demandes de reconnaissance de la situation de crise et de mise en place d'une cellule au niveau national. Il existe un réel besoin de coordination interministérielle au niveau du Premier ministre pour suivre et traiter les sujets transverses qui concernent la forêt et son avenir.

En toute cohérence, une politique forestière doit aussi s'engager à l'échelon européen, au sein de la direction européenne en charge de l'agriculture, dans le cadre du green deal et de la stratégie européenne sur le climat. Il serait opportun de mettre en place une cellule de crise au niveau européen, pour mobiliser des crédits pour la forêt. Des pays voisins comme l'Allemagne, l'Autriche, connaissent des situations similaires. La Tchéquie, a subi la crise des scolytes un an avant la France. La régénération naturelle attendue n'a pas poussée, car le sol a enregistré, cet été, une température de 50 degrés à laquelle aucune essence présente sur ce territoire ne peut repousser naturellement.

L'ampleur des atteintes aux écosystèmes forestiers de ces dernières années justifierait une coopération européenne renforcée.

Construire un consensus sociétal autour de la gestion forestière

La forêt française est également le théâtre de nombreuses interactions sociales et culturelles. Ainsi, aborder la question de sa gestion et de son développement nécessite de prendre en compte les attentes et les préoccupations de la société dans son ensemble.

L'utilité sociétale de la filière forêt-bois

Investir dans la pédagogie forestière

La sensibilisation du grand public et la formation des générations futures sont des éléments cruciaux pour construire un consensus autour de la gestion durable des forêts. Il est nécessaire de mettre en place des programmes éducatifs et des initiatives de sensibilisation qui mettent en avant le rôle essentiel des forêts dans la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la fourniture de ressources naturelles renouvelables.

Les « Aires forestières éducatives » proposées par les communes forestières constituent un excellent exemple d'initiative visant à impliquer les écoles et les établissements scolaires dans la découverte et la préservation de l'écosystème forestier. Ces espaces pédagogiques offrent aux jeunes générations l'opportunité d'apprendre de manière concrète sur la valeur des forêts, le rôle des filières dans les territoires, tout en favorisant leur engagement dans sa protection et sa gestion durable.

Les universités et les centres de recherche jouent un rôle crucial dans la sensibilisation et l'éducation du public sur les enjeux forestiers. En développant des programmes d'études spécialisés en foresterie et en sciences environnementales, ces institutions contribuent à former une nouvelle génération de professionnels conscients des défis et des opportunités liés à la gestion forestière durable.

Impliquer les parties prenantes

La gestion forestière nécessite une approche impliquant les différents acteurs et parties prenantes, tels que les propriétaires forestiers, les exploitants, les associations environnementales, les collectivités locales, les usagers de la forêt et les citoyens. Le dialogue entre ces parties prenantes est important pour identifier les besoins, les priorités et les solutions les plus adaptées à chaque contexte.

Les Plans locaux forestiers et les projets de gestion participative, tels que les plans de développement de massifs (PDM) et les Chartes Forestières locales, offrent des cadres propices à la concertation et à la collaboration entre les acteurs locaux. Ces initiatives permettent de développer une approche intégrée de la gestion forestière, prenant en compte les intérêts économiques, sociaux et environnementaux des différentes parties prenantes.

Par ailleurs, les certifications forestières, telles que le label PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification), jouent un rôle déterminant dans la valorisation des pratiques forestières durables. En garantissant que le bois et les produits forestiers proviennent de forêts gérées de manière responsable, ces certifications offrent aux consommateurs la garantie que leurs achats contribuent à la préservation des forêts et à la promotion de la gestion durable.

Conclusion

Depuis plus de deux siècles, la forêt est d'intérêt général et définie comme telle dans notre code forestier. La biodiversité est un outil et non pas un obstacle au développement de la forêt. Il n'est plus possible d'agir en forêt publique sans l'accord et le soutien de l'opinion publique.

Peut-être faudrait-il lancer un appel solennel sous forme de sommet pour l'avenir de la forêt (ou Grenelle de la forêt), afin de définir les mesures permettant de s'adapter au changement climatique tout en répondant au mieux aux attentes sociétales ?

L'aspect sociétal de la gestion forestière revêt une importance cruciale pour garantir la durabilité et la

multifonctionnalité des forêts françaises. En investissant dans la sensibilisation, l'éducation, le dialogue, la reconnaissance des services écosystémiques, la communication et la transparence, il est possible de construire un consensus plus large et plus solide autour de la gestion durable des forêts. En unissant les efforts des différentes parties prenantes et en engageant le public dans le processus de décision, nous pouvons garantir un avenir durable pour nos forêts, tout en répondant aux besoins et aux attentes de la société dans son ensemble.

Il s'agit non moins de fonder un nouveau pacte sociétal pour la forêt.